

BARREAU DE TOULOUSE

Séance solennelle d'ouverture de la Conférence du Stage

27 Janvier 1979



DISCOURS
de M. le Bâtonnier **MERLE**



DISSERTATION

par M^o Christian **GARY**
Lauréat de la Conférence du Stage
Prix Henri-Ebelot

LE MEURTRE DU GÉNÉRAL RAMEL

Un épisode de la terreur blanche à Toulouse

Monsieur le Premier Président,

Monsieur le Procureur Général,

Monsieur le Bâtonnier,

Mesdames, Messieurs,

Mes chers Confrères,

La duchesse d'Abrantes, dans ses Mémoires, sur la Restauration, nous rapporte qu'un jour de 1821, un groupe d'étudiants qui traversait la place des Carmes, s'arrêta en silence devant l'hôtel qui fût celui du général Ramel, se découvrit et s'inclina avec respect.

Reprenant ensuite leur chemin, l'un d'entre eux s'écriait d'une voix forte : « Honneur à la victime de 1815 ».

Ce juste et tardif hommage rappelait une des plus sombres pages de l'histoire de Toulouse, une de celles qui semblent mériter à ses habitants le sévère jugement de Montesquieu : « Ils sont aussi fanatiques en politique qu'en religion. »

Retracer devant vous les péripéties de cette scène de meurtre et du procès qui l'a suivie, en décrire les fautes et les responsabilités, sans faiblesse comme sans passion, m'a paru une tâche digne de retenir un instant votre attention.

Se conformant de façon parfaite avec les règles traditionnelles d'unité de temps et de lieu, de la tragédie classique, le drame débute le 15 août 1815, vers 3 heures de l'après-midi, lors de la procession du vœu de Louis XIII, le long des vieilles rues de Toulouse.

Imaginons un moment la scène.

Du porche de Guingois qui permet de descendre dans la cathédrale Saint-Etienne, engoncée dans le fouillis des maisons, la procession surgissait lentement aux sonneries espacées des cloches où se mêlait le bourdon solennel de l'Augustine, elle avançait à travers les voies caillouteuses et étranglées où s'entassait une foule turbulente et dévote, la grande croix processionnelle flanquée de deux acolytes portant des flamberges, jetait des éclairs d'argent sous le soleil d'août.

Derrière, escortés par des Suisses empanachés, vêtus de rouge, par des bedeaux violets, cachetés d'un ostensor dans le dos, venaient à pas muets sous leur lourdes bannières, les confrères et les congrégations, les robes blanches et les frocs noirs, puis le clergé des églises et des séminaires, chantant les litanies de la Sainte Vierge et l'ave Maria Stella ; enfin, venait Mgr Primat, mitre en tête, et crosse en main, bénissant infatigablement son peuple agenouillé, et, à sa suite, respectueusement, les autorités civile et militaire.

Tous ne recevaient pas des Toulousains le même accueil.

Le comte de Villele, maire de Toulouse, était salué avec ferveur, ne jouissait-il pas de la confiance du duc d'Angoulême qui, bien avant le roi, l'avait envoyé siéger au Capitole. Il n'en était guère de même pour le préfet de la Haute-Garonne, M. de Rémusat, ancien Chambellan de l'Empereur, de sourds murmures accueillirent son passage, les manifestations redoublèrent au défilé de l'armée, si le maréchal de Pérignon était accepté, par la foule, sans trop de protestations, des cris hostiles saluèrent le passage de l'officier général qui marchait à sa droite, un maréchal de camp de 5 pieds 4 pouces, à la superbe prestance, au teint brun, au profil régulier de médaille « le voilà bien ! le bandit, le traître, le Jacobin ! » chuchotait-on dans les groupes. Il s'agissait du général Jean-Pierre Ramel, baron de l'Empire, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis et de la Légion d'honneur. Pour comprendre la portée de pareilles réactions de la part de la population toulousaine, il faut se représenter quel était à ce moment, l'état d'esprit du Languedoc : les Cent Jours venaient de se clore par l'abdication de l'Empereur ; Louis XVIII avait fait pour la seconde fois son entrée dans Paris. Avec leur imagination ardente, trempée au feu des luttes religieuses, les Toulousains se flattaient de détenir, sous l'égide du duc d'Angoulême, la vérité politique sans atténuation.

Beaucoup rêvaient de la résurrection des vieilles provinces et certains même, d'un royaume d'Aquitaine, créé en faveur du duc d'Angoulême. Tous entendaient imposer à Louis XVIII, lui-même, le rétablissement de l'ancien régime, l'abolition de la Charte, la restauration des privilèges.

Pour ce faire, des compagnies secrètes, chargées de défendre la cause royaliste, s'étaient créés.

Leurs membres provenaient, pour la plupart, des compagnies de la Garde nationale ou, comme à Toulouse, de la Garde urbaine.

Ils prirent le nom de Verdets ou Secrets, le premier de ces noms qui seul survécut, venait du brassard vert qu'ils portaient pour se reconnaître et qu'ils avaient emprunté à la livrée du duc d'Angoulême, leur prince véritable, à tel point que le préfet de la Gironde pouvait dire, parlant de leur attachement au duc : « La couleur blanche ne paraît le signe du royalisme, que lorsqu'elle est liserée de vert... »

A Toulouse, la compagnie des Verdets commandée par M. de Barthelemy se réunissait dans une taverne, dite de la Cave, située hors des Remparts, au-delà du Canal du Midi et des terrains vagues qui avoisinaient la porte Arnaud-Bernard ; auberge sordide du faubourg des Minimes, où se rencontraient, buvant aux frais de leur commandant, le sellier Gaillardin, le chapelier François Carrière, François Baque, dit le Penjat (le Pendu) et autres fomentateurs de désordres. La nouvelle de Waterloo et de la chute de Napoléon les galvanisa. Les Verdets se sentirent les maîtres de la ville. Leur haine implacable à l'égard de tout ce qui avait touché à l'Empire fût la source de nombreuses épurations sanglantes.

Ces sortes de milices supplétives, brutales et arrogantes, se voulaient être des justiciers. Leurs tristes exploits constituèrent ce que les historiens ont appelé « la Terreur Blanche ». Ils plongeaient la ville dans un climat d'insurrection perpétuelle, favorisé par l'impuissance, sinon, la complicité des pouvoirs établis.

Le 18 juillet 1815, après avoir arboré des drapeaux blancs, on avait brûlé les arbres de la Liberté plantés par les fédérés, arraché le médaillon en bronze de Napoléon scellé au fronton du Capitole et on était allé le jeter solennellement dans la Garonne. Savy-Gardeilh, commissaire général de Police, l'en faisait retirer le lendemain et briser publiquement dans la grande cour de l'hôtel de ville.

Le 23, de grandes réjouissances eurent lieu pour fêter l'arrivée à Toulouse du duc d'Angoulême. Le roi, éclairé par les avis de ses conseillers, comprit le danger. Tout en confirmant quelques-unes des nominations faites par le duc d'Angoulême, il prit soin de désigner comme préfet M. de Rémusat et comme président du Collège électoral, M. de Malaret (ancien maire de Toulouse pendant les Cent Jours).

Les ultra-royalistes, très mécontents de ce choix, tournèrent d'abord leur colère contre Malaret ; celui-ci, effrayé par la foule qui assiégeait son hôtel, aux cris de : « A bas la girouette, à bas Malaret, il faut le pendre »..., préféra prendre la fuite sous un déguisement.

Ce « succès » encouragea les Verdets et les conforta, par cette affirmation de leur puissance, dans l'idée qu'il fallait compter avec eux.

Le 8 août, le Maréchal de Pérignon, gouverneur de division, passait la revue générale des troupes de la garnison, sur une allée de l'Esplanade, quartier actuel du Grand-Rond. Un incident, provoqué à dessein, marqua cette cérémonie de manière fort significative ; une compagnie de Verdets se présenta et manifesta le droit de défilé au même titre que les troupes régulières. Pérignon refusa tout net, et donna l'ordre de dissoudre les compagnies secrètes et de ne les employer à aucun service public. Ramel fut chargé d'exécuter cette décision. Ce fut sa perte.

Attachante et noble figure, pourtant, que celle de ce vaillant soldat.

Ramel était né à Cahors le 6 octobre 1788, dans une famille de robe. Son père était Procureur au Présidial. Entré de bonne heure dans la carrière militaire, il servait dans l'Armée des Pyrénées-Orientales quand il fut signalé comme modéré par le Proconsul Jean Saint-André ainsi que son frère, officier de grande valeur. Ce dernier partait quelques jours plus tard pour l'échafaud.

Lui-même, détenu seize mois, ne fut mis en liberté que grâce à l'arrivée du général Dugommier dans le Sud-Ouest.

Vers la même époque, un autre de ses frères, victime également de ses opinions modérées, était massacré pour avoir refusé de prêter serment à la Constitution de 1792. Un troisième était tué à ses côtés sur les remparts de Kehl tandis qu'il servait sous les ordres de Moreau.

Le 1^{er} janvier 1797, Ramel était nommé commandant de la Garde du Corps législatif. C'est en cette qualité qu'il voulut résister au coup d'Etat du 18 Fructidor et fut proscrit avec Pichegru, Barbe-Marbois, Barthelemy et les autres Fructidoriens.

Sur l'ordre du Directoire, il fut déporté en Guyane, dans les marais insalubres de Sinnamari. Après les longues souffrances du voyage et d'une détention de plusieurs mois, il s'enfuit à travers mille périls et gagna une colonie hollandaise. Après le 18 Brumaire seulement il revint en France. Considéré à raison de ces faits comme suspect, il resta dix-neuf ans adjudant commandant et fit en cette qualité l'expédition de Saint-Domingue, les campagnes d'Espagne, de Portugal et d'Italie. Mis en demi-solde le 14 avril 1814, son attitude au 18 Fructidor et sa disgrâce sous l'Empire aussi bien que ses opinions plutôt royalistes le firent nommer maréchal des camps et chevalier de Saint - Louis le 25 septembre de la même année.

Laisseé cependant en disponibilité, le général Ramel demeura donc en Quercy sans se mêler aux événements de la première Restauration et des Cent Jours. Chose curieuse, ce fut encore l'Empire qui vint le chercher, au fond de sa retraite. Le 20 juin

1815, par une étrange fatalité, deux jours après Waterloo, dont il ignorait encore la catastrophe, Jean-Pierre Ramel reçut la copie d'un ordre du ministre de la Guerre, le maréchal Davout, qui le nommait au commandement du département de la Haute-Garonne.

Ainsi, arriva-t-il dans la cité royaliste de Toulouse, le 29 juin, comme un mandataire de Napoléon, à l'heure même où déjà filtraient des bruits de défaite et où s'inaugurait la plus violente réaction contre le régime impérial.

Ramel, comprenant le danger, essaya de parer ce nouveau coup du sort. Il n'hésita pas à se montrer franchement royaliste. Ce fut lui qui, le 17 juillet, arbora le premier le drapeau blanc.

Ce fut encore lui qui plaça le 21 juillet le buste du Roi dans la Salle des Illustres. Ce fut lui, enfin qui, quelques heures avant sa mort, assistait à la procession du vœu de Louis XIII.

N'affirmait-il pas ainsi avec calme et devant toute la ville de Toulouse sa double foi monarchique et catholique, son désir d'être à la fois le défenseur de l'autel et du trône.

La procession s'achevait, la cohue pieuse s'engouffrait dans la tortueuse rue Croix-Baragnon, pour gagner de là, la place Rouaix, la rue de la Trinité et le vieux quartier Marchand. Le cortège officiel lui, regagnait l'irrégulière place Saint-Etienne, redescendait dans la vieille nef du Comte Raymond VI, brasillante de cierges.

Aux côtés du maréchal Pérignon, l'état-major, tout reluisant de dorures et cliquetant de sabres, s'enfonçait dans le chant des orgues et les fumées de l'encens ; Ramel était soucieux.

Au-dessus de la ville, dans l'éclat de cette fin d'après-midi du mois d'août, flottait une légère poussière dorée qui se mêlait aux sons graves et infatigables des cloches comme aux soirs d'émeute, d'incendie ou de guerre civile.

A l'issue de la procession, Ramel, toujours en grand uniforme et sans prendre le temps de passer à son hôtel, alla dîner place Rouaix, vers les 8 heures, chez une jeune italienne de 25 ans, Thérèse Diosi, à laquelle il était attaché par les liens les plus tendres et qui l'accompagnait fidèlement depuis la campagne d'Italie. Il faisait jour encore, quand il se leva de table et passa au salon, où deux de ses amis l'attendaient. Le maréchal de camp Forestier et Soulie, inspecteur aux revues en retraite.

Ces derniers se montraient inquiets. La veille, déjà, quelques heures après que Ramel eut éconduit une délégation de Verdets, venue lui réclamer une solde et des armes, une cinquantaine de manifestants s'étaient présentés devant son hôtel, brandissant des armes et criant : « A bas Ramel ! Vive le Roi . A mort ! A mort ! ». Ils furent bientôt refoulés et dispersés par une patrouille à cheval...

Le général Ramel occupait un appartement au premier étage d'un hôtel de la place des Carmes, portant le numéro 40 qui

communiquait par derrière avec un immeuble ouvrant dans la rue Pharaon, les cours de ces deux immeubles n'étant séparées que par un mur peu élevé.

Depuis la disparition du couvent des Grands Carmes, le sol de la place avait été planté d'arbres, il était partiellement encombré de matériaux destinés à l'édification d'une fontaine dédiée à Henri IV.

C'était alors le lieu habituel des réjouissances publiques.

En ce soir du 15 août, alors que le soleil avait peu à peu décliné accrochant ses derniers feux aux vieilles briques du clocher de la Dalbade et de l'Hôtel des Chevaliers de Saint-Jean, tout proche. La place des Carmes s'animait d'une façon particulière. Il y avait bien la foule joyeuse de jeunes gens venus là pour chanter et danser au son des violons, mais peu à peu, s'infiltrèrent des hommes à mines patibulaires qui s'attablèrent au café Dubac, une taverne située au rez-de-chaussée de l'hôtel de Ramel.

Les deux amis du général lui dirent leur inquiétude. « Hé bien après ? Ils s'amuse, c'est jour de fête », répondit ce dernier. « Non, répliquait Soulie, cette affluence n'est pas naturelle. Tous les Verdets sont là et de plus, une foule de curieux attirés par leur tambour, qui a battu le rappel dans tous les quartiers.

Ramel envoya son secrétaire chez lui en le chargeant de passer au poste de la place des Carmes savoir si tout était calme.

A peine était-il parti que l'on introduisait Dupeyrat, le fidèle ordonnance du commandant de place : « Mon général, s'écria-t-il, cela prend mauvaise mine. Tout recommence comme hier soir. Il y a une troupe d'ivrognes qui boivent de l'eau-de-vie au café Dubac. Ils hurlent à mort contre vous. D'autres ont formé un rassemblement devant votre hôtel. » « Mais, que font-ils ? ».

Le soldat hésita un instant : « Hé bien, ils crient : « A bas Ramel. ».

« J'y vais », dit le général en se levant, et malgré les supplications de ses amis, ceux-ci, en désespoir de cause, le suivirent.

En approchant de la place des Carmes, qui n'est distante de la place Rouaix que de quelques centaines de mètres, la ville prenait un autre aspect. Des gens circulaient de plus en plus nombreux, jetant des regards soupçonneux. Le secrétaire, parti quelques instants plus tôt, revint hors d'haleine : « Ah ! mon général, n'allez pas plus avant. Il n'y a plus de poste, des douze hommes qu'il devait comprendre, il ne reste que deux. Les autres ont été occupés à conduire au Capitole, deux soldats qui avaient crié : « Vive l'Empereur ! » à la taverne Dubac. »

« Dans ma propre maison ! », s'écria le général. Sa figure se rembrunit. Il déboucha bientôt sur la place.

Son costume étincelant, sa haute taille le désignèrent tout de suite. Un flot de populace sortit des maisons, le groupe des

consommateurs attablés au café Dubac s'élançèrent sur la place en hurlant : « A bas Ramel, à mort Ramel ! ». Le général s'était avancé au milieu de la place. Il dit d'une voix forte : « Voici Ramel ! Que lui voulez-vous ? » Une clameur répondit : « Vive le Roi ! » « Je suis aussi royaliste que vous, répliqua-t-il, vive le Roi ! » Et il continua à marcher d'un pas ferme vers son hôtel. C'était là que les Verdets l'attendaient. Les sabres sortent de dessous les lévites et les blouses. Le général tire son épée. On cherche à la lui arracher et pour se dégager, il crie à la sentinelle : « Faites votre devoir, défendez votre général ! » Le soldat n'eut pas même le temps de croiser la baïonnette, frappé de plusieurs coups de sabre, il tombe, blessé mortellement.

Presque simultanément, un coup de pistolet, tiré par un inconnu, à la gauche de Ramel, côté rue Pharaon, atteint le général. La balle traverse la main gauche et vient se loger dans le bas-ventre.

Il s'affaisse dans les bras de ses amis, qui l'entraînent dans l'hôtel et barricade le portail.

Ramel, aidé par Dupeyrat, se traîna jusqu'à son appartement, tandis que chaque marche s'étoilait de larges taches de sang et que le mur portait la marque des mains ensanglantées qui y avaient pris appui.

Soulie, pris de terreur, se réfugia à la cave, et Dupeyrat, après avoir installé le général sur un canapé, le laissa, en proie à des souffrances atroces, et partit aller quérir un chirurgien, en franchissant le mur de clôture par derrière l'hôtel.

Le général, laissé seul, se coucha sur son lit. au dehors, l'émeute grondait toujours. Il frémit à la pensée que ses bourreaux pourraient pénétrer dans l'hôtel pour venir l'achever. Aussi, monta-t-il, péniblement, jusqu'au deuxième étage pour demander l'hospitalité du locataire de cet appartement : M. Bouyssou de Fontarget.

Celui-ci, claquant des dents, les yeux hagards, refusa de le recevoir. Mais, désireux d'éloigner le plus possible ce dangereux mourant, lui proposa de l'accompagner jusqu'aux combles afin de lui permettre de s'enfuir par les toits ! Il essaya bien de faire passer le général par une lucarne sur le toit, mais déjà le grand corps meurtri de Ramel n'obéissait plus à sa volonté. A la suite d'un élan plus épuisant que les autres, il glissa sur le dallage, et sa tête, heurtant avec violence le sol, il resta là, inerte et sans connaissance.

« Ma foi ! qu'il reste là ! se dit M. de Fontarget, j'ai fait ce que j'ai pu », et il redescendit, courageusement, se verrouiller chez lui.

L'écho des incidents de la place des Carmes s'était répandu dans la ville, mais personne parmi les autorités n'intervint.

M. de Rémusat, qui vit là un sanglant avertissement se contenta de s'enfermer plus sûrement dans son hôtel.

Le maréchal de Pérignon donna des ordres à la troupe, mais estima prudent de ne point se montrer.

M. de Villele, qui était un fort honnête homme, mais dont l'estime qu'il pouvait porter au général Ramel était assez limitée, aurait volontiers repris à son compte ce que, cinquante ans plus tard, l'Impératrice Eugénie enseignait au Prince impérial :

« Maman, demandait l'enfant, quelle différence y a-t-il entre un accident et un malheur ? »

« C'est bien simple : ton oncle Jérôme tombe à l'eau, c'est un accident ; on le repêche, c'est un malheur. »

Seul le commissaire de police Glassier se rendit sur les lieux. Il frappa et se fit ouvrir, mais comme il n'avait pas pris la précaution de faire évacuer les alentours, des Verdets se glissèrent à la suite du policier. Quelques-uns d'entre eux, ne trouvant pas le général dans son appartement, brisèrent son mobilier à coups de sabre. Les autres suivant le commissaire de police et guidés par les taches de sang, le découvrirent couché dans le galetas, geignant d'une voix faible. On redescendit le malheureux dans son appartement et Glassier aidé du colonel Ricard et du capitaine Robert, de la garde urbaine, parvinrent à expulser les factieux, qui se montraient menaçants.

Au dehors, cependant, un certain nombre de troupes avaient fini par arriver. On les avait rangées en ligne de bataille face à la rue du Griffon-d'Or.

Il y avait là, maintenant, trois cents hommes du régiment de Marie-Thérèse avec le commandant de Bouscatel et Barthélémy de la Plane, presque toute la garde urbaine avec le capitaine d'Aguilar.

Une fois les troupes disposées, la plupart de ces messieurs, auxquels se joignirent M. de Lavalette, l'adjutant-major Belin et le chirurgien Flottard, médecin personnel de Ramel, se dirigèrent vers l'hôtel du général. Ils eurent toutes les peines du monde à se dépêtrer de la troupe des meneurs qui s'efforçaient de les circonvenir. Ces derniers, craignant que Ramel ne survive, continuaient à vociférer, excitant les passions, affirmant que c'était le général lui-même qui avait abattu le fonctionnaire en raison de son manque de promptitude à le défendre et que la balle qu'il avait personnellement atteint, était destinée à la foule.

Parvenus auprès du blessé, les officiers, émus, lui exposèrent la version qui circulait dans le public. « Tout cela est faux, gémit le général, d'ailleurs, pour éviter tout malheur, j'avais donné l'ordre qu'on ne distribuât pas de cartouches aux hommes de garde ».

Flottard examina le général. Son état était grave et nécessitait une intervention rapide. La balle qui l'avait atteint était allée se loger dans la vessie. Le chirurgien partit pour aller chercher une sonde.

Sur la place, la manifestation reprenait de l'ampleur. Les amis du général avaient beau annoncer par les fenêtres qu'il était mourant, la foule couvrait leur voix en criant : « Nous le voulons mort ou vif. Jetez-le nous par les fenêtres ». La cavalerie reçut enfin l'ordre de faire évacuer la place.

Elle y réussit sans difficulté. Le peuple, un instant ému, ne prenait plus aucune part à l'agitation des factieux. Il se laissa disperser.

Ne resta finalement qu'une soixantaine de manifestants : les Verdets. A leur sujet, aucun ordre ne fut donné. La troupe resta toute la soirée dans l'immobilité la plus absolue si bien qu'il est permis de croire qu'elle avait reçu des ordres.

Un certain nombre de gardes à cheval partirent d'ailleurs spontanément en patrouille « ne voulant pas, dirent-ils plus tard, avoir l'air de protéger un assassinat ». Les Verdets comprirent, à la liberté qu'on leur laissait, qu'ils pouvaient agir impunément, après tout, le fils de Savy-Gardeilh, le commissaire principal de police, n'était-il pas parmi eux, excitant l'émeute plus qu'il ne la calmait !

On fit habilement courir le bruit que l'on se battait place d'Assézat. Ce fut un beau prétexte pour dégarnir les rangs déjà clairsemés du reste des troupes et envoyer les militaires voir ce qui se passait ailleurs et où en réalité, il ne se passait rien.

Un certain Verdier, dit Port de Guy, eut alors l'idée de s'emparer d'une poutre abandonnée non loin de là et provenant de la démolition de l'ancien couvent des Carmes. On la souleva et on s'en servit comme d'un bélier pour faire voler en éclats le portail de l'hôtel.

Voyant cela, la plupart des officiers qui gardaient le mourant s'esquivèrent, certains franchirent le petit mur de derrière l'hôtel et sortirent par la rue Pharaon ; d'autres se réfugièrent au galetas.

La chambre du blessé fut bientôt envahie et ses bourreaux se précipitèrent près du lit où il agonisait. Daussonne, le chapelier, un habitué de la cave, le repaire des Verdets, abat le premier son sabre. Le général essaye de parer péniblement le premier coup, un second l'atteint au visage et lui arrache à moitié un œil. Carrière, Baqué Le Penjat et bien d'autres se bousculent autour du lit et frappent avec une telle rage qu'ils se blessent entre eux. Le crâne est atteint en deux endroits, le nez détaché avec des morceaux d'os, les bras fracturés, les mains écrasées, les doigts tranchés. On devait même en retrouver un sous une commode.

Plus de vingt coups de sabre furent portés au général, et son lit, rouge de sang, ressemblait à un étal de boucherie.

En sortant, les assassins se partagèrent les dépouilles du mourant. On s'empara de son portefeuille, on lui arracha ses épauettes, l'un des émeutiers se coiffa de son bicorne et chacun se fit gloire d'avoir frappé : « Je l'ai sabré plus de vingt fois affirmait l'un. Je lui ai porté le dernier coup déclarait l'autre ». Ils brandirent leurs sabres ensanglantés et se répandirent dans la ville publiant leur horrible forfait.

Sur la place, personne dans le service d'ordre ne songea à les arrêter.

Soudain, vers les onze heures du soir, on entendit sur le pavé, le galop de l'escorte du maréchal de Pérignon. Celui-ci ordonna alors de faire évacuer la place, ce qui s'effectua sans peine, la foule étant déjà partie d'elle-même et ce qui lui permit d'écrire le lendemain, au ministre de la Guerre, qu'il avait empêché les assassins d'achever le général. Puis, sans aller saluer son subordonné, le maréchal de Pérignon réintégra son hôtel et désigna le maréchal de camp de Pressac, pour remplacer en son commandement le maréchal Ramel « hors d'état de continuer ses fonctions pour cause de maladie ».

Pour aussi invraisemblable que paraisse la chose, personne ne pouvait se vanter d'avoir porté le dernier coup. Car Ramel continuait à vivre. Son état était épouvantable mais il respirait encore en gémissant : « Qu'ai-je fait aux Toulousains. Je n'ai rien à me reprocher ».

Outre la première blessure par balle qui, par elle seule, était mortelle, tout son corps mutilé portait les sanglantes traces des coups qu'il avait reçus ; seule sa robuste constitution lui assura quarante-huit heures d'épouvantable et douloureuse agonie.

L'abbé Alquier lui apporta les derniers sacrements. Le commissaire Glassier et le juge de paix Cassagne l'interrogèrent longuement. Le général qui avait conservé, en dépit de ses blessures, sa pleine lucidité, refusa de livrer le moindre nom, bien qu'il connut parfaitement ceux de ses assassins. « Je ne veux ni recherche, ni poursuite. Je pardonne à tout le monde et je demande à tous de me pardonner », devait-il dire, avec une singulière grandeur d'âme.

Le juge d'instruction Boubée, plus habile, parvint à lui faire citer le nom du fils de Savy-Gardheil, l'un des instigateurs du drame et celui de Rigaud, l'un des exécuteurs.

Il mourut le 17 août vers 6 heures, il avait 46 ans.

La presse fut laconique dans la relation de ce qu'elle qualifia « un événement affligeant ». M. de Villele fit placarder sur les murs, une proclamation dans laquelle il affirmait que les autorités avaient fait tout ce qui dépendait d'elles.

Le seul rapport officiel fourni par le maréchal de Pérignon établissait qu'il était impossible « de concevoir d'où avaient pu provenir des excès si violents ». Des noms étaient pourtant sur toutes les lèvres mais la conspiration du silence s'établit pour n'en citer aucun.

Le 18 août, Toulouse ensevelit son martyr avec les honneurs dus à son rang, lors de funérailles très solennelles, puis on sembla oublier complètement le sanglant événement de la soirée de l'Assomption.

Savy-Gardeil, dont le nom avait été prononcé par Ramel avant sa mort, déclarait froidement : « L'instruction ne peut se poursuivre, sans atteindre des personnes de haut rang qui ont organisé les compagnies secrètes pour assurer les succès de la cause royale ».

Fouché alors ministre de la Police de Louis XVIII n'hésita pas à dénoncer le scandale : « Les coupables sont connus et ne sont point punis, les autorités les protègent », disait-il. On se devait d'agir, on le fit avec beaucoup de réticences. Le juge d'instruction Boubée, découragé, demanda à être remplacé. Le juge Cayre, nommé en remplacement, se résolut à lancer quelques mandats d'amener. Ils donnèrent lieu à de honteuses comédies. Pas un inculpé ne peut être saisi ! Daussonne et Baque s'éclipsèrent avec la complicité de l'huissier chargé de les appréhender.

Seul Gaillardin ne fut pas averti à temps, mais à l'occasion d'un transfert on le laissa « maladroitement » s'évader et on ne se préoccupa plus de le rattraper.

La collusion avec les assassins apparaissait de plus en plus évidente. Le Baron de Gary, procureur général de la Cour royale, estima qu'il y allait de la dignité de la Justice ; aussi, sur ses réquisitions, la Chambre du Conseil commit le conseiller Combettes-Caumont pour procéder à un complément d'instruction.

Ce magistrat se montra diligent et inflexible à toutes les pressions et toutes les menaces qui ne manquèrent pas d'être exercées sur lui. Il convoqua trois cents témoins et fit procéder à dix-huit arrestations. Le Procureur général, après un mûr examen des dix-huit dossiers, conclut au renvoi devant la Cour prévôtale de dix accusés ; il s'agissait de juridiction d'exception créée par le gouvernement pour connaître des crimes d'inspiration politique. La Chambre des mises en accusation, cédant à des pressions étrangères que le courageux conseiller avait méprisées, mit encore hors de cause quatre des accusés, parmi lesquels le fils de Savy-Gardeil.

Le Garde des Sceaux, en présence d'une pareille résistance, se rendit compte que la Cour prévôtale de Toulouse ne jouirait jamais de l'indépendance nécessaire et que l'acquittement serait assuré.

Aussi la Cour de Cassation, par un arrêt du 5 avril 1817, renvoya les accusés devant la Cour de Pau. Ceux-ci furent

transférés quelques jours plus tard et accueillis avec enthousiasme par les ultras, fort nombreux dans le pays d'Henri IV. Des six accusés, trois seulement étaient présents : les sieurs Daussonne, Carrière et un certain Anglaret. Gaillardin, Baque et Port de Guy, en fuite, furent donc jugés par défaut.

Bien entendu, les trois prévenus présents nièrent toute participation aux événements ; soixante-sept témoins à charge, et seize à décharge furent entendus. Le Procureur du Roi, M. Duclos, déploya une grande énergie dans l'accusation, après avoir déploré que tous les coupables ne fussent point présents. Il établit la participation directe de Daussonne et Carrière, ceux-ci avaient été vus manœuvrant la poutre destinée à enfoncer le portail. Des témoins déclarèrent qu'on les avait vus dans la chambre tragique et qu'ils étaient ressortis de l'immeuble en brandissant des sabres ensanglantés. Le cas d'Anglaret paraissait moins grave ; il n'aurait pas été vu dans la chambre du général, mais reconnu au milieu des plus excités, parmi ceux criant « A mort » ; il avait payé les dépenses faites par la bande. C'était un des plus coupables, mais légalement ce n'était qu'un complice.

Le Procureur réclame la peine capitale contre tous les accusés, présents ou contumaces.

Trois avocats du Barreau de Toulouse se présentèrent à la barre, Maîtres Dubernard, Tajan et Carles.

Leur thèse était que la blessure reçue au début par le général était mortelle, ainsi que le confirmait le rapport d'autopsie.

On ne pouvait donc savoir si les coups portés ensuite par Daussonne et Carrière avaient causés le décès de Ramel, d'où la nécessité d'appliquer aux accusés les dispositions les plus favorables, celles de l'article 319 du Code Pénal. Il ne restait donc à juger qu'un simple délit de coups et blessures, n'ayant même pas entraîné une incapacité de travail pendant plus de quinze jours !

Après neuf jours de débats, l'arrêt fut rendu le 26 août 1817 à 10 heures du soir, après un délibéré de 9 heures.

— Anglaret était acquitté.

— Daussonne et Carrière, reconnus d'avoir porté des coups et blessures sans préméditation ni guet-apens, furent condamnés à cinq ans de réclusion.

— Enfin, par une décision bien rare en pareille matière, les trois contumances furent acquittés !

Le gouvernement qui désirait une répression sévère, accueillit fort mal ce verdict. Il émanait pourtant de ces terribles cours prévôtales qui laissèrent dans notre histoire un si sanglant souvenir.

Impitoyables dans la répression des crimes politiques imputés aux adversaires, elles se montrèrent assez complaisantes pour ne pas savoir châtier les crimes les plus atroces de ses amis.

Mais la justice « politique » n'est-elle pas une expression qui porte en elle-même sa propre contradiction ?

BIBLIOGRAPHIE

Je remercie Maître Pierre de GORSSE, Avocat Honoraire, Mainteneur des Jeux Floraux, qui a bien voulu avoir l'extrême gentillesse de mettre à ma disposition les livres, documents, journaux ainsi d'ailleurs que le texte de son très intéressant article sur cette affaire.

— TIMBAL « Duclaux de Martin » : Discours de rentrée solennelle de la Cour de Pau - 1955.

— Armand PRAVIEL « Le Massacre de Ramel », œuvres libres - décembre 1927.

— Maître EYDOUX : Discours rentrée solennelle Conférence du Stage, Toulouse 1905.

— Paul FLEURIOT de LANGLE « La terreur blanche », Toulouse Historia, n° 384, novembre 1978.

— Maître Pierre de GORSSE : Histoire pour tous, juin 1971, n° 134, « L'assassinat du Général Ramel ».